



COMMUNE DE SAVIESE

Conseil communal

NOUVELLES COMMUNALES

Aperçu des décisions du Conseil communal du 6 décembre 2016

Le Conseil communal a donné son accord pour passer un contrat avec l'entreprise Bellevue Transports Sàrl, formalisant ainsi la location des bennes et leur transport. La durée du contrat est de huit ans, renouvelable pour une nouvelle période législative.

Le Conseil communal a confirmé, pour une durée de trois ans, le renouvellement des polices d'assurances LAA, LAAC et indemnité journalière auprès du Groupe Mutuel.

Les investissements nets pour 2017 s'élèvent à CHF 6.897 mios. Ils sont supérieurs de CHF 2.720 mios à la marge de financement. La Commune dispose des liquidités nécessaires pour couvrir l'insuffisance de financement, elle n'a pas besoin de recourir à l'emprunt.

Un crédit d'engagement de 4 mios sera soumis à la décision de l'Assemblée primaire pour les travaux de rénovation de la conduite du tunnel du Prabé. Le budget 2017 prévoit un montant de CHF 2 mios pour la première étape des travaux.

Le budget 2017 de la Bourgeoisie présente des revenus pour CHF 104'330 et des charges pour CHF 100'900.--, cela laisse apparaître une marge d'autofinancement pour CHF 3'430.—

Les charges de fonctionnement sous le compte « entretien des alpages » prévoient des dépenses pour un montant de CHF 52'000.--.

Selon l'al. 1, litt c de l'art. 17 LCo, il est de la compétence inaliénable de l'assemblée bourgeoise de délibérer et de décider de la conclusion d'une nouvelle dépense à caractère non obligatoire dont le montant est supérieur à 5 % des recettes brutes du dernier exercice, mais au moins de CHF 10'000.--. Les dépenses supérieures à CHF 11'500.—doivent donc être décidées par l'assemblée bourgeoise (revenus financiers dans les comptes 2015 : 231'068.70)

Les investissements prévus pour la Bourgeoisie de CHF 614'000.—sont destinés à améliorer les places de traite de « Plan Fontaine » et du « col du Sanetsch » ainsi qu'à rénover les installations et chalet de l'alpage de Tsanfleuron, afin de répondre aux normes sanitaires exigées.

Ces investissements devront être financés par la Bourgeoisie et feront l'objet de subventions cantonales et fédérales, le solde devant être réparti entre la Commune de Conthey et la Bourgeoisie de Savièse.

Le Conseil communal a confirmé les décisions suivantes qui sont identiques à celle de 2015 et 2016 :

- | | |
|--|-----------|
| 1. Montant de l'impôt personnel | CHF 12.— |
| 2. Coefficient applicable aux taux prévus aux art. 178 et 179
<i>selon décision du Conseil communal du 9.9.2009</i> | 1.15 |
| 3. Indexation des revenus imposables
<i>selon décision de l'assemblée primaire du 13.11.2008</i> | 150 % |
| 4. Montant de la taxe sur les chiens
depuis 2015, le 20% étant reversé à la SPA | CHF 130.— |

en vertu de l'article 178 al. 5 et 6 et de l'article 232 de la loi fiscale et de l'article 31 al. 2 de la loi sur les communes.

Dans le cadre de la nouvelle autorité de protection de l'enfant et de l'adulte de Savièse, le Conseil communal nomme :

- Mme Valentine Ballereau, juriste, à temps partiel (env. 20 %)

Le Conseil communal a décidé de soutenir le concours « interclasses » organisé dans le cadre de la course de Noël, par le biais d'une participation de CHF 5.—par jeune participant.

Le Conseil communal a donné son accord pour organiser sur le territoire de Savièse un trail des Châteaux, en 2018 avec une édition test grandeur nature prévue lors de la 49ème édition de la course de Noël, le 9 décembre 2017. Ce trail passerait par la Muraz –guérite à l'Evêque – Couluire – Couluirette – Les Mouchys – Pradante – Prafirmin - Pragier – Clos-Chamorat - Prabacon.

Le Conseil communal a donné son accord pour la fourniture de 100 regards personnalisés avec l'inscription sur la partie supérieure « Commune de Savièse » et sur la partie inférieure l'inscription « eaux claires » ou « eaux usées ».

Le Conseil communal a donné son accord pour l'achat de la collection de tableaux de Henry van Muyden, selon le catalogue présenté par M. Daniel Rast.

Le Conseil communal a renouvelé pour l'année 2016 la subvention annuelle de CHF 3'000.-- accordée aux journaux locaux – Le Régional et le Journal de Savièse.

Le Conseil communal a validé le nouveau projet de troisième génération « Agglo Valais Central » qui propose, entre Ardon et Salquenen, des mesures pour développer les besoins en mobilité et l'urbanisation. Cet accord de principe est donné étant entendu que le Conseil communal sera à nouveau consulté, lors de l'accord sur les prestations, notamment pour les questions relatives à l'urbanisation et au financement des mesures concernant Savièse.

Le Conseil communal a accepté la démission présentée par M. Marius Dumoulin qui a fait valoir son droit à la retraite, en présentant sa démission de directeur des écoles au 31 août 2017.

Le Conseil bourgeoisial a décidé de louer dès le 1er janvier 2017 le chalet des Ertets aux époux Jacques et Véronique Varone, domiciliés à Granois (Savièse).

La Bourgeoisie de Savièse a dénoncé le bail du chalet du Veillar occupé depuis 1985 par M. Jean-Louis Dessimoz.